

Série économique et sociale (E.S.) 2017

Épreuves obligatoires

Épreuves anticipées pour rappel

Intitulé de l'épreuve	Coef	Nature de l'épreuve	Durée	Références réglementaires
1. Français	2	écrite	4 heures	Note de service n°2011-153 du 3 octobre 2011, BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
2. Français	2	orale	20 minutes	Note de service n°2011-141 du 3 octobre 2011, BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
3. Sciences	2	écrite	1 heure 30 minutes	Note de service n° 2011-039 du 24 mars 2011, BO n°16 du 24 mars 2011, voir aussi rectificatif du 3 octobre 2011
TPE (travaux personnels encadrés)	2	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats	Note de service n°2005-174 du 2 novembre 2005, BO n°41 du 10 novembre 2005 Note de service n° 2011- 091 du 16 juin 2011, BO n°26 du 30 juin 2011

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coef	Nature de l'épreuve	Durée	Références réglementaires
4. Histoire et géographie	5	écrite	4 heures	Note de service n° 2011-149 du 3-10-2011, BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
5. Mathématiques	5 ou 5+2 (1)	écrite	3 heures	Note de service n°2011-147 du 3 octobre 2011, BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
6. Sciences économiques et sociales	7 ou 7+2 (1)	écrite	4 heures ou 4 heures+ 1heure	Note de service n° 2011-151 du 3 octobre 2011, BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
7. Langue vivante 1	3	écrite et orale (2)	3 heures	Note de service n° 2014-003 du 13 janvier 2014, BO n° 4 du 23 janvier 2014 modifiée par la note de service n°2016-042 du 21 mars 2016 BO n° 14 du 8 avril 2016
8. Langue vivante 2	2	écrite et orale (2)	2 heures	Note de service n° 2014-003 du 13 janvier 2014, BO n° 4 du 23 janvier 2014 modifiée par la note de service n°2016-042 du 21 mars 2016 BO n° 14 du 8 avril 2016
9. Philosophie	4	écrite	4 heures	Note de service n°2012-118 du 31 juillet 2012.
10. Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)		Arrêté du 21 décembre 2011, BO n° 7 du 16 février 2012 circulaire n°2015-066 du 16 avril 2015

Intitulé de l'épreuve	Coef	Nature de l'épreuve	Durée	Références réglementaires
11. Epreuve de spécialité (une au choix du candidat)				
Économie approfondie	2	écrite	1 heure	Note de service n° 2011-151 du 3 octobre 2011, BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
ou Mathématiques	2	écrite	intégrée à l'épreuve n°5	Note de service n° 2011-147 du 3 octobre 2011, BO spécial n°7 du 6 octobre 2011
ou Sciences sociales et politiques	2	écrite	1 heure	Note de service n° 2011-151 du 3 octobre 2011, BO spécial n°7 du 6 octobre 2011

Autre type d'épreuve				
Éducation physique et sportive de complément (2)	2	CCF (contrôle en cours de formation)		Arrêté du 21 décembre 2011, BO n° 7 du 16 février 2012 et circulaire n°2015-066 du 16 avril 2015

(1) : lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.

(2) : l'évaluation orale est effectuée en cours d'année

Épreuves facultatives

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée	Références réglementaires
<u>Langue vivante 3 (étrangère ou régionale)</u>	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures	Note de service n° 2014-003 du 13 janvier 2014, BO n° 4 du 23 janvier 2014
<u>Langue des signes française</u>	orale	20 minutes	Note de service n°2007-191 du 13 décembre 2007, BO n°46 du 20 décembre 2007
<u>Langues et cultures de l'antiquité : latin</u>	orale	15 minutes	<u>Note de service n°2003-084 du 14 mai 2003</u>
<u>Langues et cultures de l'antiquité : grec</u>	orale	15 minutes	<u>Note de service n°2003-084 du 14 mai 2003</u>
<u>Éducation physique et sportive</u>	CCF (contrôle en cours de formation)		Arrêté du 21 décembre 2011, BO n° 7 du 16 février 2012 et circulaire n°2015-066 du 16 avril 2015
<u>Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre</u>	orale	30 minutes	Note de service n°2012-038 du 6 mars 2012, BO n°14 du 5 avril 2012 rectifiée le 14 juin 2012 BO n°27 du 5 juillet 2012 (CAV)
<u>Musique</u>	orale	40 minutes	Note de service n°2012-038 du 6 mars 2012, BO n°14 du 5 avril 2012 rectifiée le 14 juin 2012 BO n°27 du 5 juillet 2012